

Risques majeurs :

Adoptez les bons Réflexes !

Beaufou
La commune au grand cœur

La sécurité des habitants est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. Ainsi, et conformément à la réglementation, ce document vous informe des risques de votre commune et des consignes de sécurité à suivre si cela devait se produire. La commune a également travaillé à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde dont les moyens d'alerte de la population en cas d'événement majeur vous sont présentés.

Lisez attentivement ce document et conservez-le.

NUMÉROS UTILES

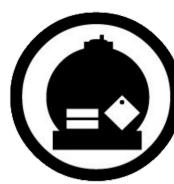
Mairie : 02 51 31 21 94
<http://www.mairie-beaufou.fr>
Pompiers : 18 ou 112 (depuis un portable)
Gendarmerie : 17
Samu : 15
Météo France : 05 67 22 95 00
<http://france.meteofrance.com>
Préfecture : 02 51 36 70 85



Vent violent Orage

Météo France couvre le vent fort, orage, neige, verglas, inondation, grand froid, canicule, vague-submersion par une vigilance météo.

- **En cas d'alerte orange**, des phénomènes dangereux sont prévus
- **En cas d'alerte rouge**, une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus



Transport de matières dangereuses

Un accident d'un camion Transportant des Matières Dangereuses (TMD) peut engendrer : explosion / incendie / nuage toxique.

Beaufou est concernée par le risque de transport de matières dangereuses **par voie routière uniquement**.

AVANT

- ⇒ Limitez vos déplacements, si vous devez vraiment vous déplacer, soyez prudent et empruntez les grands axes de circulation
- ⇒ Mettez à l'abri ou fixez les objets susceptibles d'être emportés (matériaux, meubles de jardin)
- ⇒ Rentrez les animaux
- ⇒ Abritez-vous hors des zones boisées et du littoral

PENDANT

- ⇒ Limitez votre vitesse sur route et autoroute
- ⇒ Débranchez les appareils électriques
- ⇒ En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers
- ⇒ N'intervenez pas sur les toitures
- ⇒ Ne bravez ni les intempéries ni l'océan qui peuvent vous emporter

APRÈS

- ⇒ Ne touchez pas aux câbles électriques
- ⇒ Ne prenez pas de risque inconsidéré (réparation de toiture,...)

EN CAS D'ALERTE ROUGE :

- ⇒ Restez chez vous ou le cas échéant, gagnez un abri en dur et n'en sortez pas

AVANT

- ⇒ Sachez identifier un convoi de marchandises dangereuses : repérez les signalisations apposées sur les camions

PENDANT

TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- ⇒ Donnez l'alerte aux services de secours
- Dans le message d'alerte, précisez :** le lieu; le moyen de transport; la présence de victimes; la nature du sinistre (feu, explosion, fuite,...); décrire les panneaux présents sur le camion
- ⇒ Protégez la zone pour éviter un sur-accident : Balisez les lieux du sinistre / Faites éloigner les personnes à proximité / Ne fumez pas.

FUITE DE PRODUIT / NUAGE TOXIQUE

- ⇒ Ne touchez pas le produit / en cas de contact : lavez-vous et changez-vous
- ⇒ Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
- ⇒ Rejoignez le bâtiment le plus proche
- ⇒ **Confinez-vous** : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air

APRÈS

- ⇒ Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations

Les bons réflexes dans toutes les situations

Préparez votre kit sécurité



Radio à piles, lampes de poche, piles, réserve d'eau et de nourriture, papiers personnels, médicaments

- Laissez vos enfants à l'école en cas de risque

- N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours

- Evacuez ou confinez-vous

- Ne téléphonez qu'en cas de danger vital

- Ecoutez la radio Alouette 89.8 MHz
France Bleu 93.2 MHz
RCF 104.5 MHz



Mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol :

- Le retrait-gonflement des argiles
- Les glissements de terrain le long d'une pente
- Les effondrements de cavités souterraines
- Les écroulements et les chutes de blocs
- Les coulées boueuses et torrentielles

AVANT

- ⇒ De manière générale, signalez à la mairie :
- l'apparition de fissures dans le sol
- les modifications du bâti (fissures, portes et fenêtres ne fonctionnant plus, mur de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal de l'eau au robinet, craquements, ...)
- l'apparition d'un affaissement du sol
- la présence de tout bloc désolidarisé ou en surplomb d'un escarpement

PENDANT

A l'extérieur :

- ⇒ Fuyez latéralement
- ⇒ Eloignez-vous de la zone dangereuse en gagnant les hauteurs les plus proches ou en rentrant dans un bâtiment suffisamment solide
- ⇒ Eloignez-vous des fenêtres et abritez-vous sous un meuble solide

A l'intérieur :

- ⇒ Coupez gaz et électricité
- ⇒ En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuez le bâtiment immédiatement

APRÈS

- ⇒ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- ⇒ Évaluez les dégâts et les dangers
- ⇒ Informez les autorités



Séisme

Depuis le 1^{er} mai 2011, la Vendée est en zone de sismicité 3 (modérée).

Cette nouvelle réglementation impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves ainsi que l'obligation d'informer tous les acquéreurs locataires de ce risque sur la commune.

AVANT

- ⇒ Repérez les points de coupure du gaz/ eau/ électricité

PENDANT

Dans tous les cas, protégez-vous la tête avec les bras, n'allumez pas de flamme

A L'INTERIEUR :

- ⇒ Mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- ⇒ Eloignez-vous des fenêtres

A L'EXTERIEUR :

- ⇒ Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, arbres...)

EN VOITURE :

- ⇒ Arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses

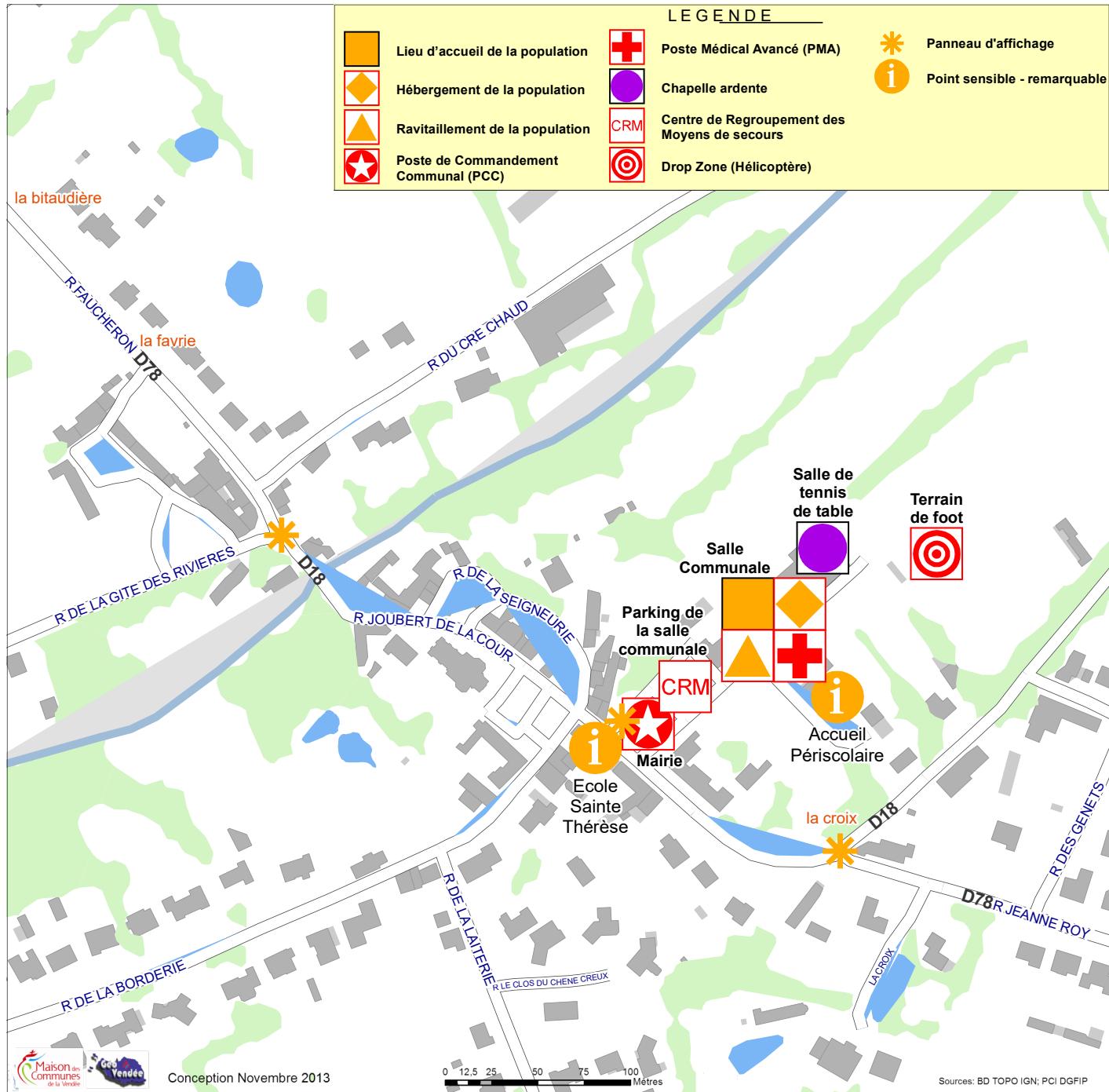
APRÈS

- ⇒ Après la 1^{ère} secousse, méfiez-vous des répliques
- ⇒ Ne prenez pas les ascenseurs
- ⇒ Coupez l'eau, l'électricité, le gaz
- ⇒ En cas de fuite de gaz ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités
- ⇒ Eloignez-vous des zones côtières, même longtemps après le séisme, risque de raz-de-marée
- ⇒ Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, canalisation,...)

Carte des lieux stratégiques en cas de risques majeurs

La municipalité a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde qui planifie l'organisation communale permettant d'assurer l'information et la sauvegarde de la population en cas d'événement majeur (tempête, orage violent, accident avec de nombreuses victimes,...). Dans ce cadre la Mairie a identifié des lieux stratégiques qui seraient déployés pour assurer l'accueil, l'hébergement et le ravitaillement de la population.

Sur la carte ci-dessous sont localisés ces lieux stratégiques dans le bourg de la commune.



Moyens d'alerte à la population

En cas d'événement majeur (alerte Météo, un accident d'un camion transportant des matières dangereuses), la commune alertera la population et diffusera les consignes de sécurité avec les moyens d'alerte suivants:

- Des référents de quartiers ont été nommés pour faire du porte à porte
- Un véhicule équipé d'une sonorisation fera le tour de la commune
- Un message d'alerte sera publié sur les panneaux d'informations et le site internet de la commune

